



DELIBERATION
N°2016-39 du 10 mai 2016

OBJET - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Président

Le 10 mai 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 04 mai 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 de la délibération n°2016-34 à la délibération n°2016-38 incluse
30 à partir de la délibération n°2016-39

Nombre de pouvoirs : 13

Mme Anne Marie PEYTHIEU est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2016-39 incluse) Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
- M. Eric PEYTHIEU à M. Bruno MONIER
- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
- M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
- M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
- M. Bruno DAVANTURE à Mme Marie MARCHELLO
- M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
- Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
- M. Jean Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI
- M. Jean Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ
- M. Olivier FONS à Mme Anne Marie FORGEUX
- Mme Nicole MATHONNET à M. Alain FARDELLA
- Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 76 ;

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales et Finances en date du 25 avril 2016 ;

Vu l'avis du Bureau des Vice-présidents en date du 9 mai 2016 ;

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les suppressions de postes seront présentées au Comité Technique pour avis ;

Considérant le tableau des effectifs (*par grade*) adopté par le Conseil Communautaire le 22 mars 2016 ;

Le Président propose à l'assemblée :

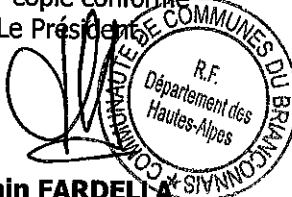

- ↳ **La création d'un emploi permanent de standardiste** à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (*grade mini/maxi pour ce poste : adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe / adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe*), afin de répondre aux besoins de la collectivité, notamment du secrétariat général et du service STI,
- ↳ **La suppression d'un emploi d'avenir** (*poste non permanent*) à temps complet, en raison de la fin du dispositif pour l'agent occupant ledit poste. Cette suppression interviendra le 1^{er} juillet 2016, après avis du Comité Technique.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (15 abstentions : M. Romain GRYSKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACK, Mme Renée PETELET, M. Jean Franc VIOUJAS, M. Gilles MARTINEZ, Mme Francine DAERDEN, Mme Nicole GUERIN, M. Gérard FROMM, M. François BOULANGER, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Bruno DAVANTURE),

- Adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président



Alain FARDELLA

Date affichage : 13 MAI 2016